

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 106 (1980)  
**Heft:** 5

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vie de la SIA

### Communications SVIA

#### Assemblée générale ordinaire du 21 mars 1980 à Lausanne

Le Comité de la SVIA vous invite à participer à sa 106<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 mars 1980, à 17 h., Aula de l'Ecole polytechnique fédérale, av. de Cour 33, Lausanne.

##### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1979
2. Rapport présidentiel
3. Rapport de gestion
  - 3.1 Comptes 1979
  - 3.2 Rapport des vérificateurs
  - 3.3 Budget 1980
  - 3.4 Cotisations 1980
4. Elections statutaires
  - 4.1 Election au comité de section : Composition du comité actuel :  
Président : M. Pierre Bechler, architecte  
Vice-présidents : MM. Patrick Giorgis, architecte ; Bernard Lakah, ingénieur électricien  
Membres : MM. Danilo Mondada, architecte, président du GA ; Rodolphe Weibel, ingénieur civil, président du GI ; Roland Gerber, ingénieur civil ; Christian Knecht, ingénieur civil ; Jean-Jacques Truffer, ingénieur géomètre ; Tibère Wiesel, ingénieur civil.  
Nouveaux membres proposés pour remplacer MM. P. Bechler et T. Wiesel :

MM. Gilbert Rapin, ingénieur civil, qui jusqu'ici présidait le Groupe des ingénieurs et qui a bien voulu accepter de se porter candidat au comité de la SVIA. Bruno Schmid, architecte, est diplômé de l'EPFZ et membre SIA depuis 1960.

Après avoir eu son propre bureau, M. Schmid est depuis 1976 adjoint au Département AIC — secrétariat général — avec la responsabilité de l'Office cantonal du logement.

Il est également syndic de Daillens.

4.2 Election du président de section : Proposition du comité SVIA : M. Bernard Lakah, ingénieur électricien

4.3 Désignation des délégués à l'assemblée des délégués SIA

Les membres des comités SVIA, GI et GA seront proposés d'office lors de l'assemblée générale, ceci à moins qu'ils ne nous communiquent leur décision de renoncer à cette fonction.

Le comité serait heureux, en outre, de voir d'autres membres participer à l'activité de notre société. Il prie donc les membres qui souhaitent être proposés à l'assemblée générale, de bien vouloir nous en informer.

Si le fait de s'absenter du bureau pour participer à l'assemblée des délégués, qui a lieu le vendredi ou le samedi, devait créer des problèmes à certains, nous les prions de nous le signaler.

Il est entendu que le fait de se présenter à la fonction de délégué implique un engagement de la part de nos membres, dont nous attendons qu'ils participent le plus régulièrement possible à ces réunions.

4.4 Vérificateurs des comptes

#### 5. Examen de candidatures :

M. Miklos Basler, ingénieur civil, diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Belgrade, inscrit au REG. (Parrains : MM. Christophe Stucki et Roland Gerber.)

M. Gilbert Jollet, ingénieur civil, diplômé du TDSL, inscrit au REG. (Parrains : MM. Charles Bader et Jean-Claude Badoux.)

M. Hans Neff, ingénieur civil, inscrit au REG. (Parrains : MM. Jean-Pierre Stucky, Maurice Derron et Jean-Claude Badoux.)

M. Georgel Vizdei, architecte, diplômé de l'Institut d'architecture « Ion Mincu » de Bucarest, inscrit au REG. (Parrains : MM. Jean Widmer et Edouard Porret.)

#### 6. Présentation des membres admis à la SVIA en 1979

##### 7. Divers

Nous prions les membres qui auraient des interventions à faire sous ce point de bien vouloir, dans la mesure du possible, le faire à l'avance en écrivant au secrétariat de la SVIA.

A l'issue de l'assemblée, M. Jean-René Bory, conservateur du Château de Penthes, nous entretiendra du sujet suivant :

*Albert de Haller ou la lutte impossible du génie face au pouvoir*

Un apéritif et un repas suivront à la *cantine de chantier* (chez M. Aldo Pani-gas) de l'Université de Lausanne (Dorigny, derrière le collège propédeutique). Il n'est pas prévu d'assurer le transport des participants de l'EPFL à la nouvelle Université.

### Communications SVIA

#### Candidatures

M. Rolf Bez, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1980. (Parrains : MM. J.-C. Badoux et M. A. Hirt.)

M. Philippe Pavid, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1980. (Parrains : MM. J.-C. Badoux et F. Descœudres.)

M. Tomas Vovesny, architecte, diplômé EPFL en 1977. (Parrains : MM. J.-P. Lavizzari et H.-P. Auberson.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au comité de la SVIA dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

### Section genevoise

#### Le président central présente les orientations de la SIA

S'exprimant le 14 février dernier devant la section genevoise de la SIA, M. Aldo Realini a défini les tâches du comité central et exposé les principales orientations de la politique de la SIA.

Dans l'énumération des tâches du comité central, définies en

dix points, retenons outre la coordination et l'échange d'information sur les activités des sections ou des groupes spécialisés, les relations externes, telles que participation à des sociétés, la collaboration et la coordination des normes, le dialogue avec les pouvoirs publics au niveau de la Confédération et des cantons, etc.

On a appris avec intérêt la participation de la SIA à une commission pour l'exercice de la profession, avec entre autres l'UTS, chargée d'élaborer une loi-type cantonale permettant enfin de régulariser une situation peu satisfaisante pour nos professions.

C'est avec beaucoup d'intérêt que l'on a suivi les explications de M. Realini sur l'édition 1980 du tarif A. Après une trop longue période où la SIA a renoncé à revendiquer le plein ajustement aux conditions économiques réelles, le nouveau tarif tient compte des éléments suivants justifiant une réadaptation :

- Complexité croissante des tâches administratives et techniques, conduisant à un volume accru de prestations (pensez aux mesures en vue de l'économie d'énergie !).
- Nécessité d'assurer l'autofinancement des bureaux et la constitution de réserves (notamment pour aborder dans

de bonnes conditions l'exportation de prestations et pour pouvoir investir dans la recherche). La juste rémunération des collaborateurs constitue également un puissant motif économique pour le réajustement du tarif A.

Sur le plan politique, la SIA a estimé ces dernières années que le réajustement systématique devait céder le pas à une contribution à la stabilité conjoncturelle, d'où un retard incontestable sur les conditions économiques réelles. L'application stricte des critères reconnus aurait conduit à une augmentation moyenne du tarif de 30 à 35 % du tarif, au lieu des 10 % que représente l'édition 1980 du tarif A ! Il est évident que la crédibilité reconnue à la SIA dans le cadre de cette augmentation modérée serait gravement compromise, si l'on devait assister à une politique de sous-enchères : diminution de la qualité, travail « noir », déliquescence des structures et discrédit jeté sur les professions, telles sont les inévitables séquelles de la non-application du tarif. Il incombe à la SIA, notamment aux sections, d'intervenir là où les conditions du tarif A ne seraient pas reconnues, par exemple par certains organes des pouvoirs publics, pour protéger les membres SIA.

Le tarif B, lui, n'a fait que l'objet d'une simple indexation. La question se posant de la rétribution de prestations complémentaires, par exemple liées à la physique des constructions, M. Realini a précisé que si les prestations normales devaient être intégrées au tarif, toute prestation particulière devait être rémunérée de façon adéquate, par exemple par le biais du tarif B.

En outre, le président central a annoncé pour 1981-82 la refonte totale du tarif A.

Un autre volet de son exposé a été consacré à la pratique d'admission à la SIA. Constatant que la façon dont procèdent les diverses sections est fort divergente, ce qui conduit à des situations absurdes, M. Realini rompt une lance en faveur d'une certaine ouverture, sans que soit mise en cause la qualité requise de la part des candidats. Il souhaite notamment la reconnaissance des autodidactes (dont les plus brillants devraient même être sollicités en vue de leur adhésion à la SIA), ainsi qu'une réelle cohérence entre l'accession au REG et la pratique d'admission à la SIA. Responsabilité réelle des parrains, abandon de toute pratique chicanière, peu ou pas de place à l'interprétation, tels sont selon le président central les points à améliorer.

La question de la reconnaissance du titre d'architecte EAUG pour l'admission à la SIA ayant été

soulevée par l'auditoire, l'orateur a tenu à rappeler que la valeur des titres décernés est avant tout l'affaire des autorités qui les décernent : SIA, EPF ou Université, et cité en exemple les ETS, qui ont amélioré de façon remarquable la valeur de l'enseignement qu'elles dispensent. La soirée s'est close sur une intéressante discussion consacrée aux moyens d'améliorer l'image des architectes aux yeux du public, grâce notamment à un contact amélioré. On aura l'occasion de revenir sur ce problème, qui ne se pose pas seulement à Genève, mais dans l'ensemble du pays.

Une consultation a permis de constater qu'une large majorité des membres présents souhaitait voir la SIA prendre position sur l'autoroute de contournement, à l'exemple de ce que nos collègues valaisans ont fait au sujet de l'autoroute de la vallée du Rhône. Les démarches dans ce sens seront entreprises dès que sera connu le résultat du référendum.

## Congrès

### Séminaire sur les microprocesseurs

Genève, 5-9 mai 1980

ITT organise en Suisse des séminaires sur les microprocesseurs dont le but est « compréhension des structures Hard- et Software des systèmes de microprocesseurs ainsi que la possibilité de programmer de tels systèmes ». Vu le grand succès remporté par le premier séminaire de cinq jours à Genève, ITT a décidé de donner aux intéressés de Suisse romande, qui n'ont pu suivre le premier, la possibilité de participer à un nouveau séminaire sur les microprocesseurs. La date du cours a été fixée du 5 au 9 mai 1980.

La conduite technique du séminaire sera confiée à M. R. Medioni, ing. EPFZ.

Le séminaire offre à chaque participant prêt à s'engager à fond pendant cinq jours la possibilité d'acquérir des connaissances de base approfondies dans le domaine des microprocesseurs. Le prix du séminaire, y compris le matériel de cours, a été fixé à Fr. 650.—. Le programme détaillé ainsi que le bulletin d'inscription peuvent être demandés à STR, Brandenstrasse 178, 8027 Zurich.

## Produits nouveaux

### Lutte contre le bruit dans les locaux industriels

Dans de nombreuses halles d'industrie ou dans d'autres locaux à niveau sonore élevé, il est souvent difficile de réduire le bruit à sa source même. Dans ces cas, des revêtements absorbants contre les parois et au plafond permettent d'atténuer la

dum lancé contre le projet officiel.

*Nous avons appris entre-temps que ce référendum avait abouti, toutefois avec un nombre de voix d'un bon tiers inférieur à celui recueilli par la pétition en faveur de la traversée sous-lacustre de la rade (Réd.).*

Soirée extrêmement instructive, qui aura permis à nos membres présents de s'exprimer et de poser toutes les questions qui les préoccupaient au président central. Il est dommage que la participation n'ait pas répondu à ce que pouvait légitimement en attendre le comité de la section.

*Prochaines manifestations: jeudi 6 mars 1980, à 20 h. 30, débat sur l'Aéroport, avec la participation du conseiller d'Etat Alain Börner et d'un représentant de l'Association des riverains de l'Aéroport; jeudi 20 mars 1980, à 20 h., assemblée générale ordinaire à l'Hôtel de la Résidence, avec un exposé de M. Laurent Marti sur les activités du Comité international de la Croix-Rouge.*

Dernière date d'inscription : 15 avril 1980.

### Les limites de la miniaturisation

*Journées d'électronique et de microtechnique 1980 de l'EPFL Lausanne, 7-9 octobre 1980*

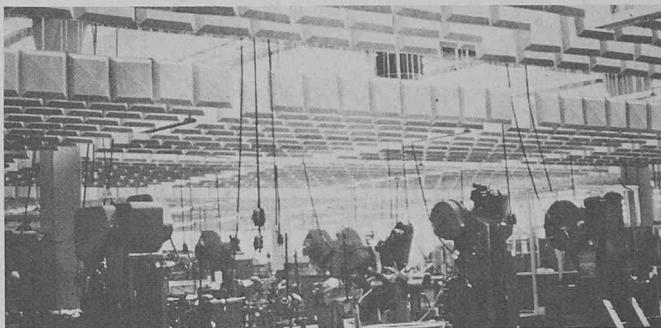
Les Journées d'électronique et de microtechnique sont à nouveau organisées conjointement en 1980 pour aborder un thème interdisciplinaire d'importance capitale dans ces deux domaines : la miniaturisation.

Les motivations conduisant à la création de produits miniaturisés et la vision actuelle que l'on peut se faire des limites théoriques, technologiques, physiologiques, psychologiques ou économiques de la miniaturisation seront traitées dans le cadre d'exposés généraux et spécialisés. Toute demande d'information, ainsi que les propositions de communication (résumé de 2-3 pages à transmettre avant le 1<sup>er</sup> avril 1980) sont à adresser au :

Secrétariat des Journées d'électronique  
Département d'électricité  
de l'EPFL  
chemin de Bellerive 16  
CH - 1007 Lausanne/Suisse

résonance et le bruit ambiant dans le local en question. Dans cette perspective, le département « insonorisation » de Siegfried Keller SA lance le système *Idikell B* avec une série d'éléments autoportants qui répondent à la diversité des exigences tant sur le plan fonctionnel qu'esthétique.

Le système *Idikell B* comprend divers types d'éléments simples



Traitement absorbant d'un plafond avec des « baffles » IDIKELL B 208 dans un local industriel.

ou doubles, faits d'un matériau absorbant spécial, façonné en structure à relief très étudiée. On obtient ainsi les propriétés d'absorption qu'exige le traitement acoustique efficace des locaux. Faible poids et module standardisé sont gages de montage rationnel et simple du système.

On peut appliquer ces éléments assemblés en revêtement plan sur parois et au plafond — ou alors en éléments doubles (« baffles ») suspendus au plafond. Ces baffles offrent l'avantage souvent décisif — surtout dans les locaux industriels — de pouvoir être suspendus au plafond de façon très simple et sans structure portante compliquée. Cette disposition permet en outre

de munir le plafond d'une surface insonorisante dont la superficie dépasse celle du plafond lui-même. On obtient ainsi une insonorisation moyenne optimale à l'intérieur du local. Les produits insonorisants éprouvés *Idikell* valent à Siegfried Keller SA de disposer d'une gamme complète et efficace pour la lutte contre le bruit. Les prestations englobent encore l'activité de conseil en matière d'insonorisation, ainsi que les études ou mesures tant chez les clients que dans les laboratoires de l'entreprise.

Siegfried Keller SA  
Dpt Insonorisation  
Zürichstrasse 38  
8306 Brüttisellen  
Tél. (01) 833 02 81

### Centrales de détection-incendie en construction modulaire

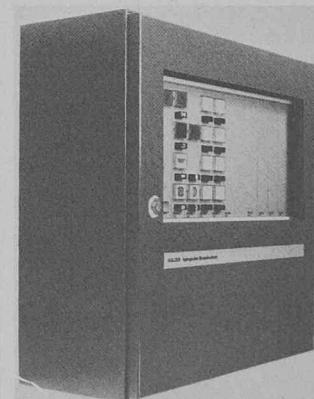
Les centrales détection-incendie Combit de Sulzer sont conçues pour l'emploi dans des installations d'alarme comptant jusqu'à 32 groupes. En raison de l'interprétation de l'alarme en deux degrés d'urgence, il est possible de prévoir une lutte efficace contre l'incendie et de l'appliquer en cas de nécessité. Les centrales peuvent être équipées des appareils complémentaires suivants :

- Cartes relais pour commandes secondaires, par exemple pour installations automatiques d'extinction ainsi que pour équipements techniques de prévention d'incendies et installations spécifiques aux entreprises
- Minuterie pour commutation automatique de service diurne à nocturne
- Relais intermédiaires et émetteurs de signaux pour installations de recherche de personnes
- Appareil automatique d'appel téléphonique
- Cartes embrochables pour le branchement de systèmes d'extinction

Les centrales Combit peuvent être équipées de quatre à 16 ou de quatre à 32 groupes d'alarme. Il est possible de raccorder jusqu'à 25 signaleurs d'incendie à chaque groupe.

Grâce à la construction modulaire flexible, les centrales peuvent être adaptées de manière optimale au degré d'extension d'une installation d'alarme d'incendie. Le déroulement souhaité de l'alarme et de la lutte contre le feu est programmé sur des cartes matricielles embrochables par soudage de diodes.

D'autres cartes embrochables sont à disposition pour diverses fonctions supplémentaires, par exemple pour commandes des cas d'incendie, télé-transmission, dépendance de deux groupes, exploitation par mémoire d'impulsion, etc.



Centrale modulaire d'alarme d'incendie Combit.

## Documentation générale

Voir page 12 des annonces.